

CARTE DE L'ENGAGEMENT ÉTHIQUE DU SERVICE CIVIL RÉGIONAL

La Région Émilie-Romagne, en conformité avec les finalités de la L.R. 20/03, promeut l'expérience du service civil régional dans un esprit d'une collaboration loyale avec l'État italien et les institutions nationales compétentes et organise une telle opportunité de participer à la vie des communautés locales, en l'intégrant aux dispositions de la normative nationale en vigueur en matière de service civil national et en considérant en particulier la proposition faite aux citoyens étrangers comme une occasion décisive de soutien à leur intégration, à la promotion de la cohésion sociale et d'instrument de paix et de cohabitation civile entre les peuples et les différentes cultures.

La structure régionale pour le service civil et les organismes qui participent aux projets de service civil régional :

- *sont conscients* de participer à l'application d'une loi qui a pour but l'implication des jeunes générations dans la défense de la Patrie grâce à des moyens non armés et non violents, à travers des services d'utilité sociale, des initiatives de solidarité et de gestion / transformation des conflits, tant dans des contextes locaux que dans le milieu international. Ces services, qui ont pour objectif de construire et de renforcer les liens qui sont à la base même de la cohésion de la société civile, rendent vitales les relations à l'interne des communautés, élargissent la participation à la vie sociale à des catégories plus faibles et désavantagées, grâce à des actions de solidarité, d'inclusion, d'implication et de participation, qui promeuvent, au bénéfice de tous, le patrimoine culturel et environnemental des communautés, et réalisent des réseaux de citoyenneté grâce à la participation active des personnes à la vie de la collectivité et des institutions au niveau local, national, européen et international ;

- *considèrent* que le service civil régional propose aux jeunes l'investissement d'une année de leur vie, à un moment critique du passage à l'âge et à les responsabilités adultes, et s'engagent donc à ce qu'une telle proposition advienne de façon non équivoque, en déclarant ce que le jeune se propose de faire et ce que le jeune pourra apprendre auprès de l'organisme durant l'année du service civil, de manière à le mettre dans les meilleures conditions pour effectuer son choix ;

- *affirment* que le service civil régional présuppose la méthode de travail « c'est en faisant qu'on apprend », au côté de personnes plus expertes capables de transmettre aux jeunes leur savoir – faire, en y travaillant de concert, en accroissant leur expérience et leur capacité, en valorisant au mieux les ressources personnelles de chacun ;
- *reconnaissent* le droit des volontaires à s'engager pour les objectifs du projet et non dans le bénéfice exclusif de l'organisme, à être pleinement impliqués dans les différentes phases d'activité et de travail du projet, de contrôle critique et de nouvelle planification des interventions et des actions, à ne pas être employés pour des activités non partagées par les autres personnes de l'organisme qui participent au projet, à travailler aux côtés de personnes plus expertes capables de les guider et de leur enseigner de manière pratique ; à pouvoir se confronter avec l'organisme selon des procédures sûres et claires dès le début, à partir des modalités de leur présence au sein de l'organisme, à disposer de moments de formation, contrôle et discussion sur le projet proposés de manière claire et appliqués avec cohérence ;
- *demandent* aux jeunes d'accepter le devoir d'apprendre, d'épouser les objectifs du projet, de participer de manière responsable aux activités de l'organisme indiquées dans le projet de service civil régional, en acceptant avec confiance les observations des personnes impliquées dans l'organisme, en exprimant dans leur rapport aux autres et au projet le meilleur de leurs propres énergies, de leurs propres capacités, de leurs propres intelligence, disponibilité et sensibilité, en valorisant les dons personnels de chacun et le patrimoine acquis de compétences et de connaissances, en s'engageant à le faire croître et à l'améliorer ;
- *s'engagent* à faire partie d'un réseau de sujets qui, au niveau national et régional, acceptent et partagent les mêmes règles pour réaliser des objectifs communs, sont disposés à confronter et à contrôler les expériences et les résultats, dans l'esprit de celui qui rend un service au Pays et entend partager son engagement avec les plus jeunes.
- *partagent* l'idée d'un Service Civil, comme « bien public », qui engage la personne pour toute sa vie, si bien comme protagoniste de l'expérience que comme bénéficiaire d'une formation civique spécifique. Un service à la collectivité et pour la communauté locale toute entière à inscrire parmi les réalités constituant le « bien commun » à régénérer et à réanimer sur les territoires. Pour atteindre cet objectif, la Région, à travers la LOI

régionale 20 de 2003, a promu les Coordinamenti Provinciali degli Enti di Servizio Civile (CO.PR.E.S.C.) qui sont des associations semi - publiques et semi – privées et des systèmes originaux participatifs pour accroître la connaissance, la compétence et la dignité dans le projet de Service Civil.

- *promouvent* l'expérience de Service Civil Régional en proposant aux citoyens étrangers, ainsi qu'aux adultes, aux personnes âgées et aux mineurs, avec pour objectif commun le soutien à l'intégration, de s'épanouir tant à un niveau interinstitutionnel (niveau régional, niveau provincial et de district) qu'entre les générations, les jeunes italiens et les jeunes étrangers, les individus et la propre communauté locale. Une proposition de Service Civil enracinée dans la communauté qui aide les jeunes Italiens et les jeunes étrangers à obtenir une vision commune des besoins et des ressources existants sur le territoire, en amorçant des processus de responsabilité civique et d'engagement pour la justice. Un parcours ayant également pour but de valoriser les jeunes étrangers en tant que protagoniste d'actions d'aide, de sensibilisation, de médiation culturelle et linguistique en faveur des propres concitoyens et de la communauté toute entière.
- *collaborent* à la construction d'un service civil orienté sur la promotion du "droit à la paix" comme fruit d'un « chemin de paix », qui naît de l'expérience obtenue avec les objecteurs de conscience, fruit de la justice et de la solidarité, de la coopération entre les peuples et de la réconciliation. En tant qu'expérience consécutive à de vastes choix et pratiques non violentes qui dans leur ensemble contribuent à construire des futurs de paix en Émilie-Romagne et dans le monde. Une expérience de citoyenneté qui implique responsabilité et devoirs publics, dimensions personnelles et collectives, concerne une dimension éducative et formative complexe.

Date.....

Le Responsable Service Programmation et
Développement du système des services sociaux.
Promotion sociale, secteur tertiaire, service civil

Le représentant légal de l'organisme

Le jeune en service civil _____